

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Cuges-les-Pins - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2020 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Cuges-les-Pins pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2020, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2018 de ce contrat sont les suivantes :

- **EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN-CLAUDE MOLINA**

La commune poursuit son projet de création d'un pôle scolaire dénommé "Simone Veil" et réunissant l'ensemble des enfants actuellement scolarisés sur deux sites : l'école Chouquet et l'école Molina.

Le projet prévoit la création de dix classes supplémentaires, des sanitaires, un hall de circulation, un jardin pédagogique et une cour de récréation. Une salle polyvalente d'environ 100 m² accueillera les enfants pour les activités péri-scolaires et en période de vacances scolaires. L'intégration d'un plateau ludique avec sol souple, permettra la pratique des activités sportives qui se déroulent actuellement sur le stade de la commune.

Le bâtiment, d'une surface utile d'environ 1 220 m², sera réalisé à la pointe de la démarche environnementale notamment en matière de performance thermique et de qualité de matériaux novateurs. Un parvis commun créera l'articulation avec l'école existante ; espace de rencontre, il permettra une transition depuis la rue et le dépose-minute et sera prolongé d'un cheminement piéton jusqu'au City-stade.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2018, est estimé à 4.961.000 € HT dont 2.280.895 €HT au titre de la tranche 2018. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 3.449.821 € dont 1.596.627 € au titre de la tranche 2018.

- **PROGRAMME DE VOIRIE**

La commune poursuit son programme de réfection des voiries. Les travaux de la tranche 2018 vont concerner :

- le chemin du cimetière : la réfection de voirie permettra d'améliorer les conditions de circulation véhiculée ou piétonne et de gérer les eaux pluviales. Les travaux prévoient également la création de stationnements pour la future école Simone Veil ;
- les parkings adjacents à l'espace Stanislas Fabre (Tapéniers et Léonard Blanc) : la place Stanislas Fabre accueille l'Hôtel de ville et dessert de nombreux équipements publics dont 2 écoles et le cimetière communal. Les travaux permettront de mieux définir les espaces de stationnement et de fluidifier la circulation.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2020, est estimé à 3.756.043 € HT dont 461.674 €HT au titre de la tranche 2018. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.833.620 € dont 206.807 € au titre de la tranche 2018.

▪ EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PIERRE CORNILLE

Pour faire face à l'augmentation de sa population observée ces dernières années, la commune envisage l'extension de l'école maternelle Pierre Cornille, qui compte actuellement 8 classes. L'école se situant quartier la Feutrière, l'extension sera réalisée sur la parcelle cadastrée AN0059, d'une superficie de 5 015 m².

Les travaux prévoient l'installation d'un bâtiment modulaire d'une surface d'environ 112 m², répondant aux exigences thermique (conception bioclimatique), énergétique et de sécurité. La construction modulaire accueillera une classe supplémentaire, un dortoir et un bloc sanitaire. Les espaces extérieurs seront aménagés pour permettre le bon fonctionnement du nouveau bâtiment.

Le coût des travaux, prévus sur la tranche 2018, est estimé à 350.000 €HT. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 156.785 €

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2015/2020 s'élève à 3.092.569 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 1.960.219 € pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U, en application de la délibération n° 97 du 2 octobre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

